

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

AVENANT AU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR LA
FOURNITURE DE COUCHES

Délibération : 10.2021.111

Transmis en préfecture le : 12/10/2021

RAPPORTEUR : Monsieur Yves GAVAULT

La lettre circulaire de la Caisse d'allocations familiales (CAF) n° 2011-105 du 29 juin 2011, relative à la prestation d'accueil du jeune enfant et de prise en charge des soins d'hygiène et des repas stipule que les structures d'accueil du jeune enfant, fournissent désormais les couches pour tous les enfants qui y sont gardés.

Un groupement de commande avait été organisé et signé le 16 septembre 2019 par la ville de Saint-Genis-Laval avec les associations Pom'Cerises, Premiers Pas et Sucre d'Orge afin de conclure un marché pour la fourniture de couches.

L'association Acolea a repris l'activité de l'association Premiers Pas à Saint-Genis-Laval depuis le 1er avril 2021. Les adresses suivantes sont inchangées : 45 avenue Clémenceau - 69230 Saint-Genis-Laval pour les Récollets et 12 place des Collonges - 69230 Saint-Genis-Laval pour Roule Virou.

L'Association Alfa3a a repris l'activité de l'association Pom'Cerises depuis le 1er janvier 2021. L'adresse suivante est inchangée : 2 allée Paul Frantz - 69230 Saint-Genis-Laval.

Les deux nouvelles associations ont repris le marché de fourniture de couches, il convient donc d'acter par avenant la modification des membres du groupement de commande.

La convention en cours s'exécutera dans les mêmes conditions que précédemment et chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution du marché et assume le règlement des prestations qui lui incombent.

Parallèlement à la présente délibération, les conseils d'administration des deux nouvelles structures se prononceront sur l'approbation de cet avenant au groupement de commandes lors de leur prochain conseil d'administration.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n° 10.2019.068 « Groupement de commande achat de couches » ;
Vu l'avis de la commission n° 4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 30 septembre 2021 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'avenant au groupement de commandes pour la fourniture de couches de la ville de Saint-Genis-Laval et les deux associations Acolea et Alfa3a ;
- **PRÉCISER** que l'avenant n'a aucune incidence financière et porte sur le changement des associations parties prenantes à la convention de groupement ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Yves GAVAULT**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.